



Rapport d'activité

2015

SOMMAIRE

Les principaux dossiers d'activité 2015

I.	Activités	4
1.	La filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local»	4
2.	Le partenariat avec la Fondation Yves Rocher - Institut de France	6
3.	L'étude AESN	7
4.	Le Réseau Rural Agroforestier Français	7
II.	Implication dans la politique de l'arbre	8
1.	La nouvelle MAEC «gestion manuelle et durable du bocage».....	8
2.	La BCAE7	9
3.	Le plan national de développement de l'agroforesterie	10
4.	L'EURAF	11
III.	Recherche	12
1.	Le RMT Agroforesteries.....	12
<hr/>		
IV.	Animation du réseau	13
1.	Le questionnaire aux adhérents.....	13
2.	Les journées de formations techniques de l'Afac-Agroforesteries	13
V.	Communication	35
1.	Le site internet	14
2.	Les actualités	14
3.	Les lettres d'information	15
4.	Le dépliant de présentation de l'Afac-Agroforesteries	16
VI.	Fonctionnement de l'association	17
1.	Les adhérents en 2015	17
2.	L'organigramme de l'Afac-Agroforesteries	18
3.	Le rapprochement Afaf-Afac	20
4.	Le séminaire annuel des administrateurs	21

La filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local»

Depuis 2011 et dans le cadre d'un appel à projets du Ministère de l'écologie, l'Afac-Agroforesteries est partenaire de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux et de Plante & Cité pour l'émergence du label «Végétal local». Elle s'est engagée dans le développement de la filière de production d'arbres et d'arbustes pour couvrir les besoins de plantations de végétaux labellisés dans la France entière. Ce bilan chronologique témoigne des actions qui ont été menées, celles qui sont en cours et celles qui viendront par la suite, pour que cette démarche prenne racine sur nos territoires.

mars 2015

Fruits du projet porté par l'Afac-Agroforesteries dans le cadre de l'appel à projet de 2011, «démarche nationale pour la production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine locale», les cahiers techniques constitutifs sont en ligne depuis mars 2015. Ces outils dédiés aux filières émergentes permettent de redécouvrir et diffuser des savoir-faire pour la production de végétaux ligneux à partir de récoltes annuelles de graines dans la nature. Ce travail conséquent se présente sous forme de plusieurs cahiers techniques : fiches de récolte et de culture des principales espèces ligneuses, définition de la typologie des sites de récolte et des protocoles de récolte, sécurisation de l'accès à la ressource en graine ou boutures, outils de sensibilisation des acteurs à la démarche.

avril 2015

Une journée technique organisée par l'Afac-Agroforesteries à Versailles fût une révélation puisqu'elle a permis de mettre en lumière un certain nombre d'acteurs déjà engagés, d'une manière ou d'une autre dans cette démarche. Le tour d'assemblée a collecté toutes les initiatives locales dont certaines méconnues au niveau national. Exemple d'un témoignage : Manuel Rousseau au CFPPA Angers Le Fresne « J'espère pouvoir produire 4000 à 5000 plants d'origine locale dès cette année et m'installer en tant que pépiniériste probablement du côté du Pays de Redon ».

juin 2015

Consciente des enjeux partout en France sur la qualité de l'eau, des sols, des paysages, de la biodiversité et du climat, la Fondation Yves Rocher poursuit résolument son engagement sur les haies

et les arbres champêtres. Un nouveau programme de plantation, pionnier en matière de haute-qualité de plantation, a été mis en place pour soutenir le développement de la filière d'arbres et d'arbustes labellisés «Végétal local». Ce programme a donc pour objectif principal la plantation de 1.000.000 (un million) d'arbres jusqu'à 2018, dont 200.000 plants labellisés «Végétal local». C'est un vrai tremplin pour faire démarrer la filière sur tous les territoires.

L'Afac-Agroforesteries est engagée dans le groupe opérationnel du développement du label. A ce titre elle participe au comité de marque « Végétal local ». Le premier s'est réuni pour étudier les dossiers de 13 candidats le 18 juin à Paris. 8 candidats ont présenté des listes uniquement composées d'arbres et d'arbustes.



Commission de travail de l'Afac-Agroforesteries arbres et arbustes labellisés Végétal local

novembre 2015

Les candidats ayant déposé un dossier en juin ont vu leurs végétaux présentés labellisés au comité du 3 novembre 2015. Ainsi, les pépinières Bauchery, Naudet Lordonnois, Naudet Péchac, la pépinière de la Cluse, la pépinière Lachaze et Prom'Haies Poitou- Charentes disposent maintenant de graines ou de plants ligneux (de certaines espèces) labellisés « Végétal local ». D'autres candidats ont présenté un dossier à cette session d'automne, témoignant d'un mouvement prometteur en faveur du label.

Une journée technique, intitulée «arbres, arbustes et territoires» a été organisée à l'initiative du CFPPA Angers Le Fresne et en partenariat avec l'Afac-Agroforesteries, le 17 Novembre 2015. Après une présentation générale de la démarche (l'historique, les enjeux écologiques, la gouvernance, ...) et du label «Végétal local» la part belle de la journée a été donnée à des échanges autour des différentes étapes liées à la production et la plantation de plants d'origine locale. Trois tables rondes ont permis aux différents acteurs et spécialistes de cette démarche ainsi qu'aux participants de s'exprimer sur différents sujets liés à la filière.

Carte des acteurs engagés dans la démarche de production de plants d'origine locale

<http://afac-agroforesteries.fr/la-filiere-arbres-et-arbustes-labellises-vegetal-local/>

Récolteur

Nom de la structure :
 Adresse postale :
 N° tel principal :
 Email principal :
 Adresse site internet :

Région d'origine 1 - espèces labellisées :

-Aubépine (3kg graines récoltées)
 -Prunelier (0,5kg graines récoltées)
 -...

Région d'origine 2 - espèces labellisées :

-poirier (3kg graines récoltées)
 -Pommier(0,5kg graines récoltées)
 -...

Pépiniériste

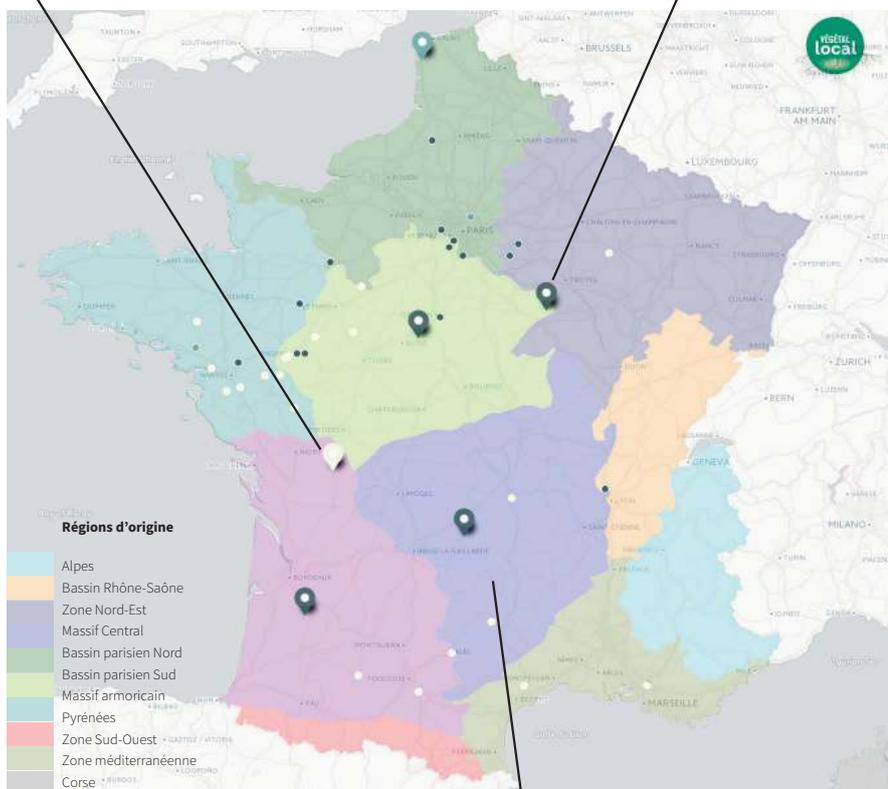
Nom de la structure :
 Adresse postale :
 N° tel principal :
 Email principal :
 Adresse site internet :

Région d'origine 1 - espèces labellisées :

-Aubépine (300 plants)
 -Prunelier (600 plants)
 -...

Région d'origine 2 - espèces labellisées :

-poirier (100 plants)
 -Pommier(400 plants)
 -...



Labellisés

- Récolteur
- Récolteur-pépiniériste
- Pépiniériste

Non-labellisés

- Récolteur
- Récolteur-pépiniériste
- Pépiniériste

Région d'origine -Massif Central

Total espèces labellisées produites :

-Aubépine (300 plants)
 -Prunelier (600 plants)
 -...

Récolteurs

-Mission Haies Auvergne
 -...

Pépiniéristes

-Pépinière Lachaze
 -...

carte interactive (UMaps) intégrée au site internet avec fond de carte de la France et régions d'origine en transparence

Le partenariat avec la Fondation Yves Rocher - Institut de France

Bilan du programme 2014-2015

La Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries mènent ensemble ce programme de plantation d'arbres et d'arbustes champêtres depuis 2010. Cette 5ème campagne de plantation confirme la réussite de ce programme. En effet, d'ici fin 2015 ce seront plus de 2 millions d'arbres champêtres, en haie ou en agroforesteries, qui auront été plantés dans le cadre de ce partenariat. Ce programme est un véritable levier opérationnel et concret pour implanter l'arbre hors-forêt dans les territoires ruraux français. C'est également un soutien aux opérateurs de terrain qui permet d'instaurer des dynamiques durables sur chaque territoire en plaçant l'arbre champêtre et la haie au cœur des débats de société et de cadre de vie.

La carte des sites de plantation



Cette saison de plantation a permis à 41 opérateurs de planter 408 563 arbres sur 1 293 sites différents dans la France entière. A l'échelle nationale, les plantations sont majoritairement réparties tout au long de la façade Ouest de la France (à l'exception de la Bretagne, cf dans l'analyse par région) de l'Aquitaine jusqu'à la Normandie, mais aussi sur la pointe Nord et enfin en Midi-Pyrénées.

Des opérateurs animateurs-formateurs

La plupart des opérateurs du programme mènent des animations pédagogiques et participatives auprès des jeunes (scolaires et étudiants) pour les sensibiliser au rôle fondamental de l'arbre champêtre et de la haie dans les territoires ruraux.

Cela permet d'échanger concrètement sur l'action de planter, sur la multifonction du bocage (rôle pour l'écosystème et la biodiversité, pour l'agriculture, pour le paysage, ...) et sur l'importance de le conserver, de le valoriser et de l'entretenir durablement. Les opérateurs n'ont pas seulement une mission opérationnelle de plantation mais ont surtout pour mission de fédérer les acteurs du territoire (usagers, agriculteurs, politiques, ...) autour de la haie pour reconsidérer sa place dans un système paysager et agricole qui fait sens.

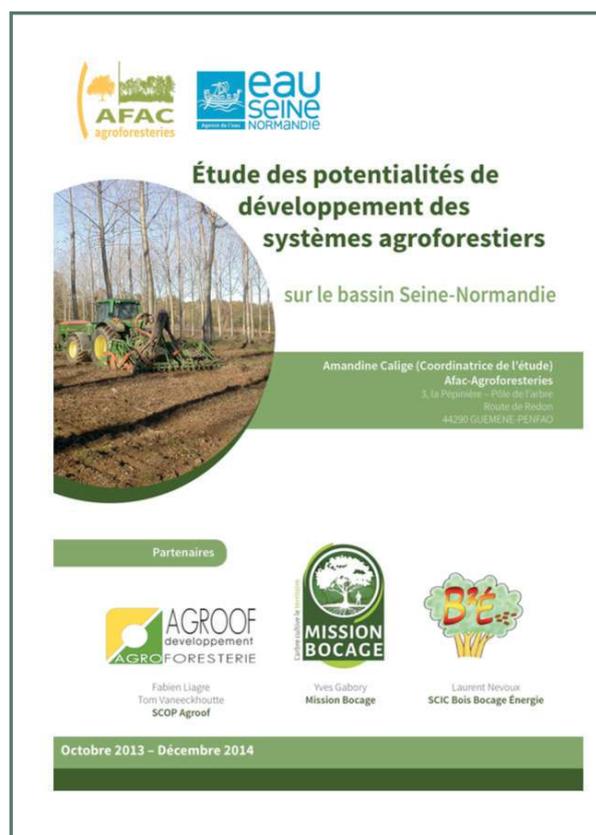


Le résumé du programme de plantation, saison 2014-2015 en quelques chiffres clés :

-  • 41 opérateurs
-  • 6 types d'opérateurs
-  • 408 563 arbres plantés
-  • 1 293 sites de plantation
-  • 15 régions de France ont été concernées
-  • 8 types de plantation
-  • 191 espèces différentes ont été utilisées
-  • 4 échelles d'interventions
-  • 32% d'opérateurs déjà engagés dans la démarche AAL

L'étude AESN

Constatant la convergence des atouts de l'agroforesterie et des objectifs de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la conciliation de l'agriculture et la protection des réserves d'eau aquifères, l'Afac-Agroforesteries a proposé à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de conduire une étude du potentiel de développement des systèmes agroforestiers sur son bassin. Le but de cette étude est de guider la mise en place de projets agroforestiers sur les Aires d'Alimentation de Captage. Conduite durant l'année 2014, cette étude coordonnée par l'Afac-Agroforesteries et réalisée par Agroof, Mission Bocage et la SCIC Bois Bocage Energie, s'est terminée en 2015. Elle est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries. Structurée en deux parties, cette étude donne : un diagnostic territorial du bassin Seine-Normandie, suivi de propositions pour accompagner le développement de l'agroforesterie, destinées aux décideurs et animateurs de terrain.



Il sera nécessaire de donner suite à cette étude en projetant un développement de l'agroforesterie sur les territoires du bassin versant par des actions d'animation et d'accompagnement du réseau de l'AESN et des acteurs du territoire.

Le Réseau Rural Agroforestier Français



Lancé au cours du 2ème semestre 2015 par l'Afac et l'APCA, le projet Réseau Rural Agroforestier Français* (RRAF) réunit un ensemble de partenaires nationaux et régionaux investis dans le développement de l'agroforesterie, pour la mise en œuvre d'un programme d'actions jusqu'à la mi-2018. L'Afac-Agroforesteries est partenaire national de ce projet.

Les objectifs principaux de ce réseau rural sont :

- Donner une identité forte à un réseau de conseillers agroforestiers
- Transmettre les informations et les projets du national au local et inversement
- Fédérer des acteurs autour du réseau rural
- Mobiliser des fonds en région (effet levier)



En 2015, après la formalisation du réseau et du programme d'actions, il a été lancé un appel à candidatures, relayé auprès du réseau Afac-Agroforesteries pour sélectionner les 13 correspondants régionaux. Le réseau rural a reçu 35 candidatures pour les 13 régions. Ces candidatures n'étaient pas réparties de façon homogène. L'Afac-Agroforesteries a participé au comité de sélection qui s'est tenu en novembre 2015. Trois membres de l'Afac-Agroforesteries ont été retenus.

Ces treize relais régionaux (un par nouvelle région) représenteront le réseau rural agroforestier français en région. LE RRAF prévoit qu'ils soient les interlocuteurs privilégiés des autorités de gestion et des RRR pour l'accompagnement de la mise en place du Pilier 2 sur les sujets touchant à l'agroforesterie, au bocage, et à ses valorisations (alimentaires ou biomasse : bois d'œuvre, bois énergie, plaquettes...).

La première réunion de lancement se tiendra en février 2016 et le prochain COPIL en juin 2016.

La nouvelle MAEC «gestion manuelle et durable du bocage»

Depuis le début de l'année 2015, l'Afac-Agroforesteries se mobilise en vue de l'ouverture d'une nouvelle MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique) adaptée à une gestion durable du bocage. Cette nouvelle MAEC valorisant l'entretien manuel du bocage est basée sur le cahier des charges de la LINEA_01 (revalorisée avec des références de coût/temps d'entretien manuel (tronçonneuse, sécateur à main) au mètre linéaire), cette mesure permettra de donner des moyens aux agriculteurs pour entretenir et gérer leurs haies de façon durable.

Retour sur les différentes étapes franchies pour la mise en place de la MAEC

Février 2015

La rencontre entre l'Afac-Agroforesteries et le Cabinet du Ministre de l'Agriculture a déclenché le projet d'élaboration d'une nouvelle MAEC dédiée à la gestion manuelle des haies. Tout au long de l'année 2015, l'Afac-Agroforesteries s'est associée au travail conduit par le Ministère de l'Agriculture et la région Bretagne dans l'objectif de créer une nouvelle MAEC.

Mars 2015

Concernant les MAEC, les MAEC bocage sont bien maigres au regard des enjeux. Afin d'améliorer cette situation, M. Percheron qui, au Ministère de l'Agriculture, travaille sur ces Engagements Unitaires a été sollicité par la région Bretagne pour venir partager une séance de travail sur les MAEC et le bocage Breton. La stratégie de travail proposée est, entre autres, de travailler une MAEC qui se base sur le cahier des charges de la LINEA_01 mais revalorisée avec des références de coût/temps d'entretien manuel mètre linéaire. L'Afac-Agroforesteries s'est associée à cette démarche importante pour la gestion durable du bocage et a présenté une « note sur le dispositif MAEC, mesure linéaire » au Ministère comme base de discussion.

Septembre 2015

Une réunion a associé des correspondants bocage des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire afin d'établir les bases de la mesure. Après instruction et finalisation par les services

du ministère de l'agriculture, cette mesure a été transmise à la commission européenne pour être agréée dans le PDRH. L'Afac-Agroforesteries a constitué un « référentiel sur les coûts d'entretien manuel des haies bocagères » qui servira de support pour le calcul de rémunération de la mesure, grâce à la mobilisation des structures de son réseau qui ont mis à disposition les bilans de leur coûts de chantier (près de 50 références reçues).



Décembre 2015

Le Ministère de l'Agriculture a présenté cette proposition de mesure aux correspondants MAE des régions et à l'Association des Régions de France, qui l'ont accueillie avec grand intérêt.



En 2016

L'Afac-Agroforesteries a continué à défendre et à promouvoir cette nouvelle MAEC sur l'année 2016.

La BCAE7

Début 2015, l'Afac s'est fortement impliquée auprès des services du Ministère de l'Agriculture pour améliorer la prise en considération des haies dans la nouvelle PAC 2015-2020 (critères de définition de la BCAE 7). L'enjeu majeur était de maintenir éligibles, dans le premier pilier de la PAC, les surfaces occupées par une haie.



Pour ce faire, l'Afac-Agroforesteries a élaboré une contribution, cosignée avec douze structures agissant en faveur du bocage. L'enjeu majeur était de maintenir éligibles les haies dans le premier pilier de la PAC, ce qui a été fait. Cela nécessitait aussi une élaboration de définitions simples, pour lesquelles le réseau national a été force de proposition : Qu'est-ce qu'une haie, quelle largeur, quel espace entre les arbres, les talus, les fossés... Cette démarche s'est traduite par une prise en compte de nombreuses propositions de l'Afac-Agroforesteries, augurant, nous le souhaitons tous, une stabilisation et une gestion dynamique des linéaires de haies en France. Ce dossier aura montré la vigilance et les capacités du réseau Afac-Agroforesteries à se mobiliser sur des sujets liant technique et réglementation.

Mise en place d'un dispositif d'agrément BCAE7 pour les adhérents

Le Ministère de l'Agriculture a décidé de délivrer l'habilitation à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie dans le cadre de la BCAE 7 aux structures disposant de l'agrément «protection

de l'environnement», aux Chambres d'agriculture ainsi qu'aux adhérents de l'Afac-Agroforesteries. En conséquence, dans le cadre de l'arrêté de la BCAE7, l'Afac-Agroforesteries a choisi de mettre en place un dispositif d'habilitation pour s'assurer de la bonne conduite des déplacements de haies. En effet, aucun contrôle n'a été, jusque là, mis en place sur les structures adhérentes. Il est indispensable mettre en place des conditions pour l'obtention de l'agrément, des critères de candidature. C'est un chantier que l'Afac-Agroforesteries s'est réservée pour 2016.

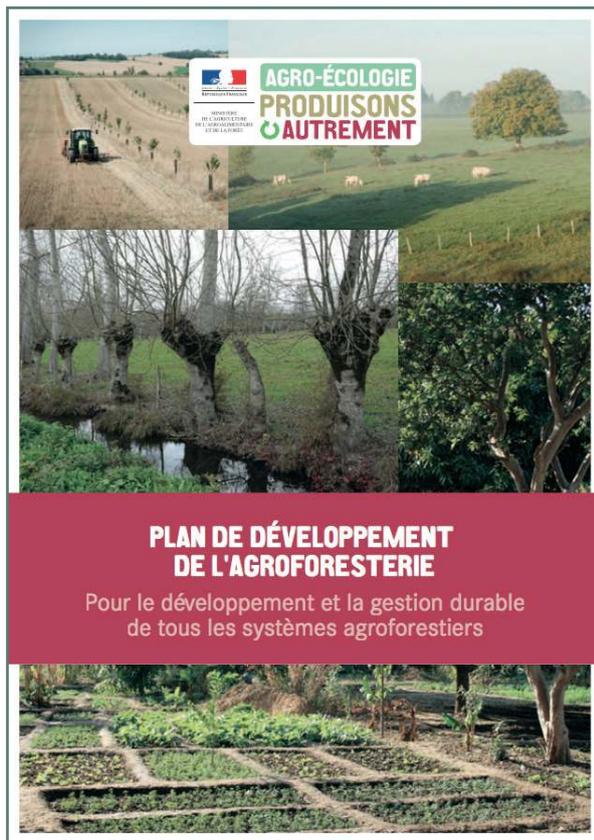
Des retours de terrain

Il a été constaté beaucoup de dérives et d'arrachages car dans la définition de la haie donnée par le MAAF, ne peut pas correspondre à la diversité des types de haies. Les critères pour la cartographier le bocage sont loin de prendre en compte toutes les formes de haies (ex : talus non identifié). Les enjeux et perspectives de travail identifiés pour 2016 sont donc les suivants :

- Comment mettre en place un contrôle, avec quels moyens ?
- Où en est l'application de la BCAE7 dans chaque région/territoire ?
- Comment faire évoluer la cartographie approximative ?
- Il est nécessaire d'engager un travail auprès des territoires pour faire remonter l'application de la BCAE7 auprès du Ministère de l'agriculture et du service PAC.



Le plan national de développement de l'agroforesterie



La contribution de l'Afac-Agroforesteries

L'Afac-Agroforesteries a participé à la réunion de présentation de ce rapport, le 7 mai 2015, à l'invitation de la DGPE du ministère de l'agriculture. Lors de cette réunion, il a été annoncé qu'un plan d'actions pour le développement de l'agroforesterie serait élaboré par le ministère de l'agriculture, sur la base des recommandations du rapport du CGAAER. Les réseaux participants à la réunion étaient invités à réagir à ces recommandations et à les compléter, avant le 20 mai 2015.

Répondant à cette invitation, l'Afac-Agroforesteries a envoyé une note de contribution à ce plan d'actions pour le développement de l'agroforesterie. Cette note a été élaborée à partir d'un questionnaire adressé aux membres du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries.

Puis tout au long de l'élaboration du plan national de développement de l'agroforesterie, l'Afac-Agroforesteries a fait valoir les contributions des professionnels de l'arbre champêtre, membres de son réseau.

Lancement du plan de développement de l'agroforesterie

Le plan de développement de l'agroforesterie, pour «le développement et la gestion durable de tous les systèmes agroforestiers» a été lancé officiellement ce jeudi 17 décembre 2015, par le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, à l'occasion de la 2^{ème} journée nationale de l'agroforesterie.



Le plan de développement de l'agroforesterie a pour ambition la mise en œuvre, sur la période 2015-2020, des mesures susceptibles de lever les freins et d'encourager les initiatives, pour la promotion de l'arbre en agriculture. L'Afac-Agroforesteries et son réseau saluent la portée et l'ambition de ce plan.

Mise en œuvre du plan

L'Afac-Agroforesteries s'est associée au plan de développement de l'agroforesterie en tant que partenaire sur treize actions et en tant que co-pilote des trois actions suivantes :

- 3.2. Renforcer la structuration d'un réseau de conseillers agroforestiers sur le territoire
- 4.3. Mettre en place des plans de gestion durable des systèmes agroforestiers et promouvoir la reconnaissance «bois agroforestier géré durablement»
- 4.4. Développer la démarche nationale de production de plants d'arbres et d'arbustes d'origine locale.

Ces actions, menées avec de nombreux partenaires, seront réalisées d'ici 2020 selon un cahier des charges et un planning définis dans chaque fiche-action.

Aux côtés de représentants de l'administration et des partenaires associés, l'Afac-Agroforesteries participera le 31 mai 2016 au premier comité de pilotage du plan de développement. Ce comité assurera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions du plan en mai 2016.

L'EURAF



Au cours de l'année 2015, l'Afac-Agroforesteries, représentée par Xavier Devaux, a participé régulièrement aux réunions mensuelles du comité exécutif (Executiv Committee). Cette présence n'a pas toujours été évidente à tenir en raison de quelques difficultés d'organisation de l'EURAF, notamment depuis le départ d'Anja Chalmin, salariée de l'association, en mai 2015.

L'accès au bulletin d'information hebdomadaire transmis par Alienor (prestataire de l'EURAF) et consacré à l'actualité européenne (au sens de l'Union Européenne) dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de la forêt est capital pour se tenir au courant de l'actualité.

L'EURAF continue à mener une activité de lobbying auprès de la Commission ou du Parlement et participe régulièrement à des réunions techniques pour faire avancer la cause de l'agroforesterie. Enfin, la préparation du congrès international d'agroforesterie en mai 2016 à Montpellier est l'un des principaux dossiers sur lequel l'EURAF travaille.



Le RMT Agroforesteries

Le Réseau Mixte et Technologique «Agroforesteries», programmé de 2014 à 2017, vise à fédérer un réseau, des dynamiques autour de cinq actions menées par des animateurs et des partenaires participant à titre bénévole :



- **Action 1 - référencement** : Création d'un observatoire national de l'agroforesterie / Mise en réseau des acteurs
- **Action 2 - bilan/évaluation** : Analyse des dynamiques d'appropriation des projets / Mutualisation et échange des savoir-faire agroforestiers,
- **Action 3 - recherche** : Prospective et coordination / Pour le montage de projets R&D en agroforesterie
- **Action 4 - outils** : Outils d'aide à la décision pour le montage, la gestion locale et territoriale de systèmes agroforestiers
- **Action 5 - formation** : Mobiliser la formation initiale et continue, du CAPA à l'ingénieur

L'implication de l'Afac-Agroforesteries

L'Afac-Agroforesteries est partenaire et membre fondateur de ce RMT. Par la coordination d'actions et l'organisation d'enquêtes auprès des adhérents du réseau, elle participe bénévolement (à hauteur de 40 jours par an pendant trois ans) à la création d'un observatoire national de l'agroforesterie, à la définition du cadre de mise en place de démarches de recherche participative et à la création d'outils d'aide à la décision (inventaire des besoins, caractérisation des publics et de leurs attentes, ...).



Le séminaire de 2015

En 2015, l'Afac-Agroforesteries a participé au séminaire RMT «Adéquation R&D et demandes du terrain», les 21-22 octobre 2015. Pour y donner suite, l'Afac-Agroforesteries a fourni les résultats du questionnaire aux structures adhérentes :

- Référencement des expérimentations technique par structure et par typologie
- Recensement des attentes du réseau en R&D priorisées par grandes thématiques.



Perspectives à 2016

Le principal chantier de l'Afac-Agroforesteries à mener en 2016 est le suivant :

- Réactualiser le catalogue de formation pour répondre à la tâche 5.3 « *inventorier les formations et/ou modules de formations existants ayant trait à l'agroforesterie sur les plans régionaux et nationaux* »

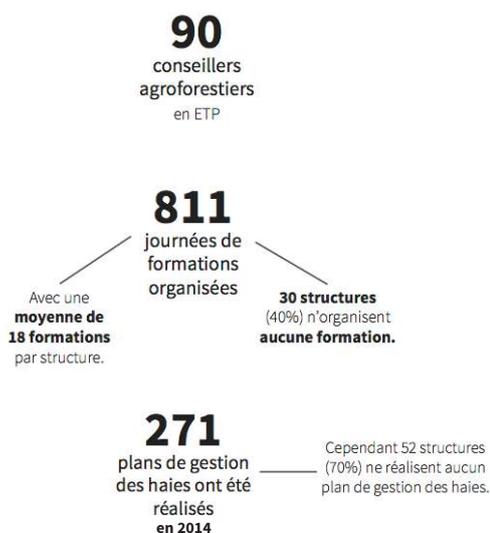
Le plan de développement de l'agroforesterie a inscrit des actions du RMT dans deux actions de l'axe 1 « *Mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement* » :

- 1.1. Renforcer les moyens de connaissance et de suivi des systèmes agroforestiers
- 1.3. Renforcer les thématiques de recherche et de recherche-action sur l'agroforesterie

Le questionnaire aux structures adhérentes



Le 5 novembre 2015, l'Afac-Agroforesteries a adressé un questionnaire à l'ensemble des organismes adhérents afin de mieux connaître et faire reconnaître les actions du réseau. Ce rapport donne les résultats du questionnaire qui permettront de mûrir les nouvelles orientations et de définir les actions prioritaires de l'Afac-Agroforesteries. L'Afac-Agroforesteries remercie les 76 structures qui ont répondu à ce questionnaire ! L'ensemble des données capitalisées sont essentielles pour asseoir la représentativité des membres du réseau de l'Afac-Agroforesteries et leur donner une légitimité. Voici les quelques grands chiffres issus de ce questionnaire :



Êtes-vous engagé dans un dispositif de valorisation économique du bois bocager ?



Les journées de formations techniques de l'Afac-Agroforesteries

Les structures de l'Afac-Agroforesteries se rencontrent régulièrement sur des thèmes précis à l'occasion de journées de formations techniques. Ces journées permettent de faire connaître les nouvelles techniques et expériences de manière à faire progresser le groupe. Elles sont aussi une invitation à partager les bonnes pratiques et l'expérience des adhérents avec des publics extérieurs. Sur l'année 2015 deux journées techniques ont eu lieu :

1. Arbres et arbustes d'origine locale – le 23 avril 2015 à Versailles
2. La gestion durable du bocage – le 16 novembre 2015 à Angers

1. La journée de formation sur la démarche nationale de certification a pour vocation de présenter l'ensemble de cette démarche, des cas concrets d'application, des retours d'expériences de récoltes à grande échelle jusqu'à la mise en place d'une pépinière d'arbres et d'arbustes certifiés « Végétal local ». Des moments de débat et de concertation ont eu lieu afin d'imaginer et de discuter des règles de mise en place d'une structuration nationale pour l'émergence de cette filière de qualité.

Gérer le bocage de manière durable

Le Lycée du Fresne, à Sainte-Gemmes-sur-Loire, accueillait cette semaine deux journées rassemblant des spécialistes du végétal. Un de leurs gros chantiers, la gestion des haies.

Abonnez-vous Réagir Imprimer Envoyer



Article paru dans le journal l'Anjou agricole

2. La journée de formation technique sur la gestion durable du bocage, en partenariat avec l'établissement Angers Le Fresne, a réuni près de 90 personnes et 9 intervenants. Une très grande partie du réseau national de personnes ou structures engagées dans la préservation, la plantation et la gestion des arbres champêtres a pu échanger, apprendre et débattre sur la gestion durable du bocage.

Le site internet



Début 2015, le site internet - afac-agroforesteries.fr - a fait peau neuve grâce à la commission «communication» de l'Afac-Agroforesteries ! L'architecture a été totalement repensée et l'identité visuelle définie pour être plus conviviale et attractive. L'actualisation régulière du contenu, la mise en place d'un nouvel outil en ligne (carte interactive des adhérents), la capitalisation des ressources et publications ainsi que l'envoi régulier de lettres d'information a permis une augmentation significative du nombre de visiteurs. Voici quelques chiffres clés sur l'année 2015, révélateurs des activités qui intéressent le réseau.

Les visites :

- 10 006** visiteurs uniques
- 28 604** pages vues (79 pages vues journalières)
- 3'31** de temps de visite moyen (valeur médiane du web : environ 4 minutes)

Les pages les plus vues :

- Démarche nationale de certification « arbres et arbustes d'origine locale » : **2 683 vues**
- Plantons avec la Fondation Yves Rocher : **2 210 vues**
- Rapprochement Afac-Afaf : **884 vues**
- Documentations, ressources, annuaires de formations : **879 vues**

Documents téléchargés :

- Préambule – Végétaux Locaux : **176 téléchargements**
- Règlement AAP – Plantons 1 million d'arbres 2015-2016 : **154 téléchargements**
- Newsletter Afac – 24 mars 2015 : **109 téléchargements**

Véritable vitrine de l'Afac-Agroforesteries, ce site internet devra être mieux référencé et encore évoluer pour répondre aux attentes du réseau : photothèque-vidéothèque, espace réservé aux adhérents, catalogue de formation en ligne, ...

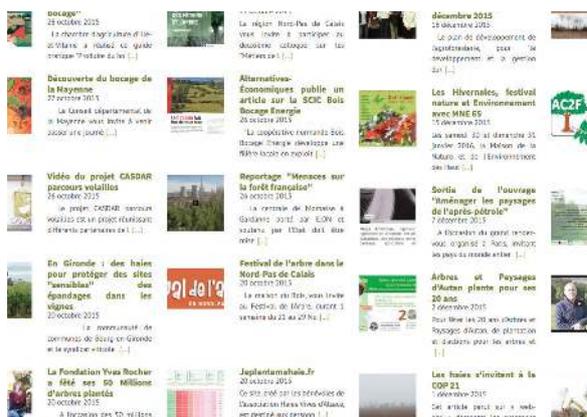
Les actualités

Depuis février 2015 jusqu'au décembre 2015, 108 articles ont été publiés. Cela fait une moyenne de 10 articles publiés par mois. En réalité, on constate avec une montée en puissance du nombre de publication des articles au cours de l'année. Le contenu des articles sont souvent un relais des informations des membres du réseau. Cela permet de partager les actions intéressantes initiées sur les territoires et de révéler la vie d'un réseau national constitué de structures agissant

108 articles publiés en 2015

sur le terrain.

Une autre partie du contenu concerne les informations relatives aux actions-mêmes menées par l'Afac-Agroforesteries ainsi que les actualités nationales ou européennes sur les



agroforesteries.

L'ensemble des articles publiés dans le mois, servent ensuite à construire la lettre d'information

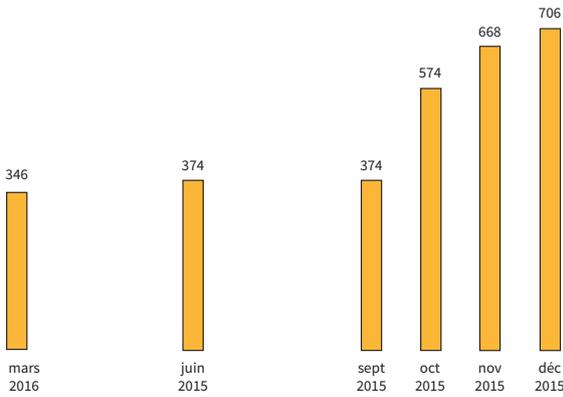
Les lettres d'information

Le nombre de destinataires de la lettre d'information de l'Afac-Agroforesteries a été multiplié par deux depuis la première lettre d'information lancée le 24 mars 2015. Ainsi de 350 destinataires, la lettre d'information a été envoyée à plus de 700 personnes en fin d'année 2015. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse de destinataires :

- accès à une inscription en ligne grâce au bouton « Abonnez-vous ».
- fréquence de l'envoi des lettre d'information



Nombre de destinataires par lettres d'information sur 2015



Au cours de l'année 2015, les lettres d'information ont été de plus en plus souvent ouvertes (+ 10%). Outre les lettres d'information, trois communiqués ont été envoyés (ex : retours de la journée formation à Angers), 8 invitations à répondre à des questionnaires (c'est un réseau très sollicité !) et quatre invitations à participer à des journées Afac-Agroforesteries. Les communiqués ciblés sur un sujet précis sont lus préférentiellement à la lettre d'information, ce qui est signe d'une structure réactive. L'information est bien identifiée dans le flux de la lettre mensuelle et donnée presque en temps réel.

Différents enjeux sont à considérer pour faire évoluer la lettre d'information et son système :

- Comment toucher un plus large public ?
- Comment inciter les destinataires à lire la lettre ?
- Comment créer du contenu ? Comment solliciter et faire remonter de l'information locale intéressante pour le national ?

En 2016, un nouveau format de lettre d'information proposera une mise en page plus dynamique et attrayante (avec moins de texte, mais liens clicables vers l'intégralité de l'article sur le site). Une clarté des rubriques permettra au lecteur d'aller directement à l'information recherchée et une plus grande diversité d'informations et de supports (intégration de vidéos) offrira une formule de la lettre d'information plus captivante.

Exemple de la lettre d'information de décembre 2015



Politiques de l'arbre

Politiques de l'arbre

Concours / Appel d'offres

Appel d'offres

La vie du réseau

La vie du réseau

Ressources / Publications

Ressources / Publication

L'agenda du réseau

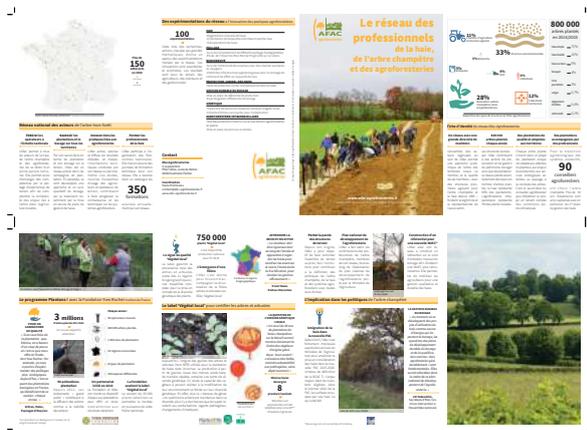
L'agenda du réseau

Adhérer pour l'année 2016

Adhérer

Le dépliant de présentation de l'Afac-Agroforesteries

Compilant les résultats du questionnaire en ligne adressé aux structures du réseau, l'Afac-Agroforesteries s'est dotée d'un nouveau dépliant de présentation de l'association, de ses actions et de son réseau.



Maquette du dépliant au format A5

Ce dépliant intitulé «Le réseau des professionnels de la haie, de l'arbre champêtre et des agroforesteries» est organisé en deux volets présentant :

extérieur

- Fiche d'identité de l'Afac-Agroforesteries
- Réseau national des acteurs de l'arbre hors-forêt

intérieur

- Le programme Plantons pour la Planète avec la Fondation Yves Rocher
- Le label Végétal local pour labelliser les arbres et arbustes
- L'implication dans les politiques de l'arbre champêtre

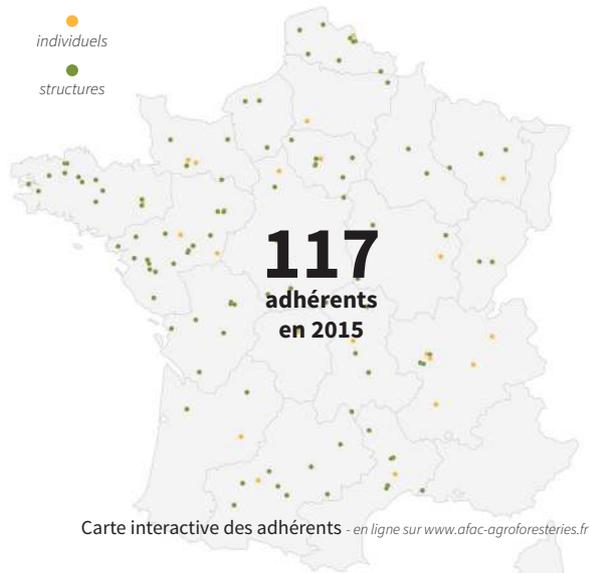
5500 exemplaires

Après un tirage de 500 exemplaires, une réédition de 5 000 exemplaires supplémentaires vient de paraître. Le dépliant est téléchargeable sur le site internet et des exemplaires en version papier peuvent être envoyés sur demande.

Photographie prise par la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime - Eric Cirou



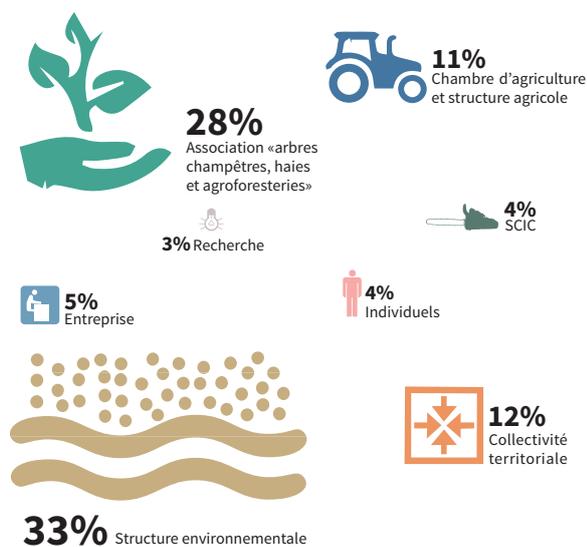
Les adhérents en 2015



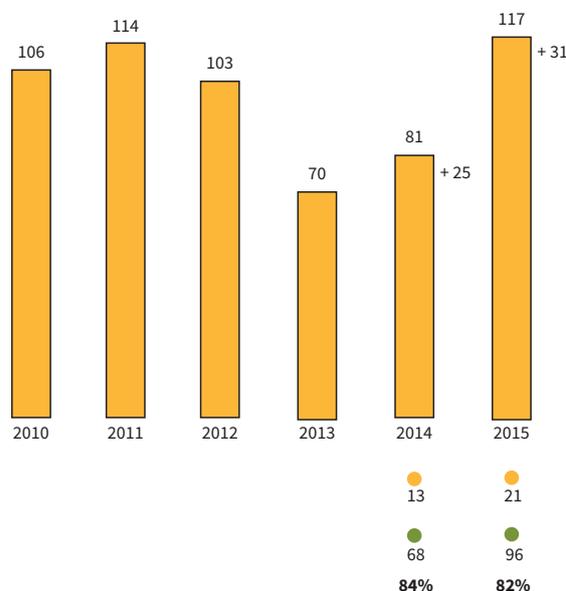
En 2015, le réseau Afac-Agroforesteries est implanté sur l'ensemble du territoire national, et fédère 96 structures et 21 adhérents individuels comme l'illustre la carte ci-dessus (implantation des 117 adhérents de l'Afac-Agroforesteries en 2015).

Typologie des adhérents

La diversité des structures et des acteurs regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries fonde et structure son approche systémique de l'arbre des territoires ruraux. Le nombre et la qualité de ses membres – parmi lesquels on compte les structures pionnières agissant pour l'arbre champêtre et la haie depuis la fin des années 1980 – assoit la représentativité du réseau Afac-Agroforesteries.



Répartition des types de structures de l'Afac-Agroforesteries



Évolution des adhésions à l'Afac-Agroforesteries depuis 2010

Réseau national des acteurs de l'arbre hors-forêt

Le réseau Afac-Agroforesteries regroupe 90 conseillers agroforestiers qui, partout en France, ont choisi l'arbre champêtre afin de faciliter la transition agroécologique des systèmes productifs. Plus de vingt-cinq ans d'expérience sont ainsi capitalisés et mutualisés entre ces conseillers qui réunissent des compétences et des capacités d'animation à la fois agricoles et environnementales autour de l'arbre. Pour beaucoup d'entre eux, ces compétences sont confortées par une expérience de terrain significative.

Les compétences réunies au sein de l'Afac-Agroforesteries permettent une approche multifonctionnelle de l'arbre champêtre et intégratrice des politiques sectorielles, qu'il s'agisse de politiques :

- **agroécologiques** (améliorer la productivité des parcelles, renforcer l'autonomie et l'économie des exploitations agricoles, fertiliser le sol, diminuer les traitements en favorisant les auxiliaires, favoriser les pollinisateurs),
- **économiques** (par la création de nouvelles filières telles le bois énergie),
- **environnementales** (limiter l'érosion des sols, préserver la qualité de l'eau et la biodiversité, atténuer le changement climatique),
- **territoriales et culturelles** (améliorer l'attractivité et l'identité des exploitations agricoles comme des territoires...)

L'organigramme de l'Afac-Agroforesteries

Les administrateurs en 2015

L'association est administrée par un conseil composé d'un minimum de neuf membres et d'un maximum de vingt-et-un membres. Ces membres sont élus pour trois années par l'assemblée générale. Ils sont répartis en trois collèges :

1. Le premier collège est composé des structures dont l'objet premier est la prise en compte de la haie, de l'arbre hors forêt et de toutes les agroforesteries.
2. Le deuxième collège est composé des collectivités et des administrations de l'État, des organismes de l'agriculture et de la forêt, des associations dont la prise en compte de la haie et de l'arbre hors forêt n'est pas l'objet principal.
3. Le troisième collège est composé d'entreprises, des centres de recherche et des établissements d'enseignement et de toutes autres personnes adhérant à titre personnel.

Le bureau en 2015

Les membres du bureau sont élus pour la durée de leur mandat d'administrateur. En 2015, le bureau compte 6 membres : La Présidente, la Trésorière et le Trésorier adjoint, le Secrétaire et deux autres membres.

L'équipe salariée

Sur l'année 2015, l'Afac-Agroforesteries a compté sur trois salariés dont un poste à plein-temps pour la coordination de l'association.

Le bureau


Présidente

-
Odile MARCEL


Trésorière

**Prom'Haies
Poitou-Charente**
Françoise SIRE


Secrétaire

**Fédération Régionale des
Chasseurs des Pays de la Loire**
Olivier CLEMENT


Trésorier Adjoint

SCIC Bois Bocage Energie
Laurent NEVOUX


Membre du bureau

-
Françoise KERYER


Membre du bureau

**Centre
Ecodéveloppement
de Villarceaux**
Baptiste SANSON

L'équipe salariée


Secrétaire administrative

Marie-Hélène BERTHOUD


Coordinatrice

Paule POINTEREAU


Développement web

Thomas DROUET

1er Collège

 Prom'Haies Poitou-Charente Françoise SIRE	 AFAHC Midi-Pyrénées Nathalie HEWISON
 Mission Haie Auvergne - Union Régionale des forêts d'Auvergne Sylvie MONIER	 SCIC Bois Bocage Energie Laurent NEVOUX
 Mison Bocage Yves GABORY	 FABM (Fédération des Associations de Boisement de la Manche) Eddy CLERAN
 Agroof Fabien LIAGRE	

2ème Collège

 Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire Olivier CLEMENT	 CAUE 23 Marin BAUDIN
 Chambre d'agriculture Sarthe Philippe GUILLET	 CREN Poitou- Charentes Michel BOUTAUD
 Centre Ecodéve- loppement de Villarcieux Baptiste SANSON	 Lannion Trégor Communauté Catherine MORET
 Solagro Frédéric COULON	

3ème Collège

 Odile MARCEL	 Xavier DEVAUX
 Françoise KERYER	 David GRANDGIRARD
 Pascal LAIGLE	 Philippe HIROU
 Bureau d'étude Flor'Insectes Johanna VILLENAVE-CHASSET	



Le rapprochement Afaf-Afac

La démarche a été annoncée officiellement lors de la journée du 1er décembre 2014 au Ministère de l'agriculture (MAAF) : «les deux structures nationales Association française de l'arbre champêtre Agroforesteries (Afac-Agroforesteries) et Association française d'agroforesterie (AFAF) sont en pourparler depuis un certain temps déjà pour « unir leurs forces » et progresser vers une structure unique.»



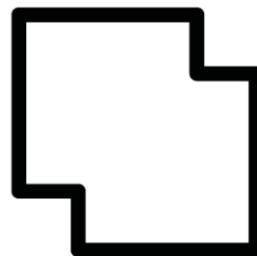
Les réunions de travail

Ce rapprochement s'est déroulé sur toute l'année 2015 avec six réunions consécutives (de mars à octobre) qui se sont tenues sur Paris et qui ont été pilotées par les services du MAAF (Christophe Pinard) et en présence de Denis Domallain, corédacteur du rapport du CGAAER

6 réunions

sur l'agroforesterie. Yves Bachevillier, médiateur, a rédigé les comptes-rendu des séances. Les représentants des deux associations y ont défini les statuts, la gouvernance et le nom de la nouvelle structure.

Il a été entendu que la structure qui résultera de ces réflexions aura comme champ d'action l'agroforesterie dans sa définition la plus large, incluant l'ensemble des pratiques où les ligneux et les productions agricoles (cultures – annuelles ou pérennes – et/ou élevage) sont gérés en interaction, que ce soit à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation ou du territoire. La structure considérera la multifonctionnalité de l'arbre en agriculture, intégrant ses apports tant d'un point de vue économique et écologique, que paysager et culturel.



Le questionnaire aux adhérents

L'Afac-Agroforesteries et l'Afaf ont lancé le 28 mai 2015 une grande consultation de leurs deux réseaux – par le biais d'un questionnaire intitulé «Un réseau unique pour agir en faveur de l'arbre rural, promouvoir et développer l'agroforesterie en France, votre avis nous intéresse pour définir les objectifs de la nouvelle structure». Cette consultation porte notamment sur les missions et la gouvernance de la future structure, afin qu'elle puisse être un outil au service et en phase avec les attentes et les besoins des adhérents. Le questionnaire a obtenu :

139 réponses

de la part des deux réseaux. Fin juin 2015, une double analyse des réponses à ce questionnaire a, notamment permis de dresser un panorama des attentes pour la nouvelle structure nationale. Ainsi, trois attentes se sont dégagées parmi l'ensemble :

1. *diffusion de l'information (site internet, newsletters...)*
2. *veille réglementaire (PAC etc...)*
3. *lobbying national et européen*

Ensuite, les deux autres types d'attentes qui apparaissent sont le besoin de connaître les aides à la plantation et les demandes en support d'échanges :

1. *recensement des possibilités d'aide financières à la plantation*
2. *organisation de colloques et de journées techniques*
3. *organisation de journées de formation*
4. *production de support techniques et pédagogiques*

Cette photographie des attentes du réseau des agroforesteries a été prise en compte pour construire les perspectives 2016-2017 de l'Afac-Agroforesteries.

L'ONVAR 2015

Le rapprochement Afaf/Afac s'est organisé autour de la constitution d'un ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale) consacré à l'agroforesterie.

En 2014, l'Afac a déposé un dossier ONVAR dans le cadre du Programme National de Développement Agricole et Rural du Ministère de l'Agriculture. En conformité avec la demande du cabinet du Ministre, l'Afac-Agroforesteries a finalement intégré l'ONVAR 2015 en perspective de création d'une structure unique.

L'Afac-Agroforesteries a été associée aux travaux de l'ONVAR en 2015, en tant que prestataire de l'Afac. Par la structuration et l'accompagnement de la filière (nationale et régionales) des arbres et arbustes labellisés «Végétal local», la mise en place d'une nouvelle MAEC pour l'entretien manuel du bocage, l'organisation des journées de formation et ses missions générales d'animation du réseau, l'Afac-Agroforesteries a réalisé les missions suivantes :

1. **Structuration et promotion de l'agroforesterie en France et en régions**
 - Soutenir les structures relais existantes et favoriser leur multiplication
 - Transférer les compétences
 - Faire connaître, provoquer l'intérêt
 - Assurer le lien entre les acteurs de l'agroforesterie
 - Etre force de proposition réglementaire
2. **Mieux comprendre l'agroforesterie**
 - Recenser les projets agroforestiers existants
3. **Accompagner la mise en place de filières de valorisation locales...**
 - Accompagner les porteurs de projets

Le plan de développement de l'agroforesterie

Le projet de création d'une structure associative unique a été intégrée dans le plan, sous l'action 3.3. «Renforcer le mouvement associatif autour d'une seule association nationale» et annoncé officiellement par le Ministre lors de la deuxième journée nationale de l'agroforesterie le 17 décembre 2015.

Cependant, le processus de fusion a été suspendu faute de présentation des comptes certifiés et prévisionnels de l'Afac.

Le séminaire annuel des administrateurs

Comme chaque année, pour commencer la nouvelle année, le séminaire des administrateurs est organisé à Villarceaux, accueilli généreusement par le Centre d'Écodéveloppement de Villarceaux. 16 administrateurs y ont participé avec la présence de Philippe Balny, membres du CGAAER, ce séminaire a permis d'élaborer une feuille de route pour les actions à mener par l'Afac-Agroforesteries sur l'année 2015. Ce moment de convivialité et de retrouvailles permet de réaliser, efficacement, un bilan général pour lister les points forts et les points d'améliorations de l'association. Les caractéristiques suivantes ont été identifiées comme fondamentales pour définir l'Afac-Agroforesteries :

- Une structuration d'un réseau diversifié et réparti sur le territoire
- Un réseau qui plante et gère un nombre très conséquent d'arbres
- Une approche multifonctionnelle de «l'arbre hors forêt »
- Une culture de la collaboration effective avec les collectivités territoriales
- Un réseau force de propositions, grâce à son ancrage sur le terrain
- Un réseau bien placé pour être le maillon entre la recherche et le terrain
- Une mutualisation des bonnes pratiques (journées techniques, bibliographie, publications, ...)
- Une force de formation
- Des relations à l'international

Il s'agira, pendant l'année, par des actions de communication (plaquette, site internet, ...) de révéler et de faire valoir toutes ces dimensions constitutives de l'Afac-Agroforesteries. En effet, le manque de visibilité et de relais des actions du réseau et de l'association a été signalé comme un point majeur d'amélioration.

Un programme sur l'année 2015 a été défini : renouvellement du partenariat avec la Fondation Yves Rocher, sortie du nouveau site internet, lancement de l'enquête aux adhérents sur le projet de nouvelle structure, préparation des réunions Afac-Afac, programmation de la journée technique à l'ENSP et de l'assemblée générale.